



## COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 21 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 21 novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	X
Corinne TREBOSC	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	Exc.
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	Exc.	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Françoise SCHEEPERS – Jean-Luc REBY

### Compte-rendu du 17 octobre 2014

- Le 1er point des questions diverses est à supprimer. L'information relative au paillage gratuit n'est pas confirmée.

### Point n°1 : Travaux engagés

- Aménagement :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que les pelouses au pied des remparts ont été semées et que les parties qui n'ont pas poussées, seront refaites. Profitant d'un novembre clément, l'équipe communale poursuit ses travaux de fleurissement.
- Inauguration :** Il convient de définir une date (début 2015) et de préparer la liste des invités pour l'inauguration officielle des remparts, en tenant compte du calendrier électoral.
- Jardin de ville :** Pour défricher et nettoyer le terrain dont la commune vient de faire l'acquisition *rue de l'Abreuvoir*, l'équipe technique a loué une mini pelleuse pour enlever les souches. Le terrain est maintenant propre et sera prêt pour l'initiation au jardinage des enfants des écoles, au printemps prochain. Monsieur le Maire se félicite de cette idée ; faire un potager avec des enfants est une activité ludique et un retour à la source. Cela leur permettra de découvrir la nature, les plantes, les insectes, de prendre conscience de l'environnement et de trouver du plaisir à passer du temps à l'extérieur. Madame TREBOSC précise qu'ils pourront déguster le fruit de leur récolte.

### Point n°2 - Assainissement

- Assainissement Eco quartier :** Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction au sein de l'éco quartier, à partir de 4 permis de construire, la Commune a l'obligation de mettre en conformité son réseau d'assainissement *rue des Récollets*. M. David DEVEZEAU, technicien au BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) a fait une première estimation de travaux à réaliser. La création d'un réseau en mode séparatif qui courrait de l'éco quartier jusqu'à la Place Victor HUGO, s'élèverait à 110 000 €. Ces travaux sont subventionnés à 50 % par le Conseil Général de l'Allier et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Cependant, il conviendrait de rallonger le réseau jusqu'à la *place du Faubourg*. Le réseau actuel est unitaire. Ce réseau serait conservé pour recueillir les eaux pluviales et le nouveau réseau servirait aux eaux usées. Les travaux seraient réalisés par une entreprise spécialisée et non, en régie.

- **Raccordement du bourg Nord** : Dans le cadre des travaux de raccordement du secteur nord à la station d'épuration, Monsieur le Maire précise que l'entreprise Centre Voirie a quelquefois exagéré, dans les devis de raccordement, proposé aux usagers. Une majorité d'habitations s'est raccordée au réseau, aujourd'hui. A noter un bémol, une habitation a été oubliée. Egis Eau, la société qui avait la charge de la maîtrise d'œuvre, n'a pas voulu reconnaître sa responsabilité. L'habitation a été raccordée par l'équipe municipale. L'incident est clos.
- **Les Breures** : Monsieur le Maire et la commission Assainissement informent le conseil municipal qu'ils ont rencontré Monsieur PILLARD du SIVOM de Vallon-en-Sully. Le SIVOM est propriétaire du réseau assainissement au lieu-dit « Les Breures » ; ce réseau terminé en février 2010 a pour particularité de rejoindre le réseau d'Ainay-le-Château qui traite les eaux usées du quartier dans sa station d'épuration. Aujourd'hui, aucune indemnité n'est versée à la commune d'Ainay-le-Château pour l'utilisation de sa station. Les habitants des Breures n'ont, jusqu'ici, jamais contribué à cette taxe. La redevance Assainissement du SIVOM s'élève à 1,60 € le m<sup>3</sup> à laquelle s'ajoute la somme de 50 € d'abonnement (contre 0,95 € le m<sup>3</sup> à Ainay-le-Château à laquelle s'additionne 0,19 € le m<sup>3</sup> de taxe reversée à l'agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux). A compter de 2015, le SIVOM décide de verser à la Commune d'Ainay-le-Château une indemnité de 0,80 € le m<sup>3</sup> et 25 € d'abonnement pour les 30 maisons concernées.
- **Nouveaux raccordements** : L'équipe municipale se réjouit de la réfection de ses réseaux depuis 2008. Une majorité des travaux a été réalisée en régie par le service technique. Monsieur le Maire informe qu'il reste à mettre en séparatif en 2015, une partie proche du presbytère jusqu'à la rivière « La Sologne ». De ce fait, des travaux seront réalisés *rue de l'Abreuvoir* pour maîtriser les eaux pluviales et assainir les lieux souvent malodorants.
- **Redevance assainissement 2015** : L'année 2014 sera marquée par le remplacement de 4 pompes à la station d'épuration qui ont été endommagées (par des lingettes jetées dans les canalisations). Contraint de faire face à des dépenses toujours plus importantes, le Conseil Municipal décide de réévaluer le coût de la redevance assainissement à 1 € le m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette réévaluation ne donnera pas lieu à une autre augmentation, dans l'immédiat.
- **Travaux de raccordement** : Les usagers qui souhaitent se raccorder au réseau collectif, ont l'obligation de prendre en charge cette dépense. L'équipe municipale en charge de l'assainissement est apte à effectuer les travaux, de ce fait, le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer ce service pour la somme forfaitaire de 1 000 € (comprenant les fournitures de tubes/raccords et main d'œuvre).

### **Point n°3 : Subventions annuelles aux associations**

La commission Associations s'est réunie et a décidé de répondre aux demandes de subventions comme suit, selon des critères bien définis :

		DONNEURS DE SANG	200	€
AINAY GYM ET DANSE	250	€	AMICALE DES J.S.P.	250
SOCIETE DE PECHE	150	€	TENNIS CLUB	350
CASTEL COUNTRY	200	€	FANFARE L INDEPENDANTE	350
CHORALE LES TRIOLETS	250	€	CLUB DE LA RETRAITE SPORTIVE	250
LOISIRS MECANIQUES	250	€	CLUB DE PEINTURE	150
CLUB DES RETRAITES	200	€	COMITE DES FETES	300
COOP SCOL. MATERNELLE	100	€	COOP SCOLAIRE PRIMAIRE	150

Soit la somme de 3 400 €. Pour répondre à la demande d'aide de l'Amicale des sapeurs pompiers qui organisera en février prochain un cross départemental, la Municipalité décide d'offrir le vin d'honneur (non alcoolisé) et de fournir un trophée. Par ailleurs, la municipalité prendra en charge l'achat de leur nouvelle bannière.

- En 2015, les associations devront faire parvenir leur demande d'aide lors du 1<sup>er</sup> trimestre. Le versement se fera en mai, après l'adoption du budget.

#### **Point n°4 : Ecole**

**Commission des Menus** : Monsieur Gérard BARROY informe l'assemblée avoir participé à la Commission des menus qui s'est déroulée le jeudi 13 novembre au CHS. Le Service en charge des repas des enfants du CHS a regretté qu'aucun personnel communal chargé de la cantine, ne soit présent. Lors de cette réunion, il a été fait état de la précédente commission des menus, consécutive à la semaine du goût, du mois d'octobre. Plusieurs points ont été évoqués. Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera prochainement le service économique du CHS pour obtenir des précisions.

**Noël** : Madame Corinne TREBOSC informe qu'à la place d'offrir des buches et friandises aux enfants des écoles lors du goûter de Noël, il sera diffusé un film pour enfant « Le Garçon et le Monde », le mardi 16 décembre, à la salle des fêtes.

**Travaux** : La municipalité se réjouit d'avoir changé les menuiseries de la cantine pour optimiser l'isolation des locaux pendant les vacances scolaires de Toussaint.

#### **Point n°5 : C.C.A.S.**

**Colis de fin d'année** : La commission CCAS s'est réunie pour définir le contenu du colis de Noël qui sera offert à toutes les personnes d'Ainay-le-Château qui résident en maison de retraite (soit 13 personnes). Une jolie boîte à chapeau sera garnie et distribuée début décembre par les membres du CCAS.

**Repas annuel** : C'est le dimanche 8 février 2015 qu'aura lieu le repas annuel à la salle des fêtes, pour les castelainaisiens de plus de 70 ans. Le CCAS a choisi le thème du « Bourbonnais d'autrefois », avec une animation et décoration adéquates. Un devis a été demandé auprès de M. Jean-Luc CLEMENT. Monsieur le Maire précise que lors de cette journée, tous les élus sont conviés à l'organisation, en réalisant le service et la vaisselle. La Commission souligne la participation du Centre Hospitalier qui contribue à la décoration de la salle, par le prêt de plantes magnifiques et aussi, pour la fourniture gracieuse de 130 plantes individuelles qui sont offertes à chaque convive. A cette occasion, la Municipalité et le CCAS souhaite convier la direction de l'hôpital lors de l'apéritif.

**Aide financière** : La commission a décidé d'octroyer une aide pour l'hiver 2014-2015 à 12 personnes, vivant seules, n'ayant pas ou peu de revenus. Cette aide permet de participer à la dépense de chauffage pour cet hiver.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Voirie** : Monsieur Raynald GUIRIEC demande à ce que le chemin de *Grandvaux* soit entretenu pour faciliter l'accès des promeneurs.
- **Chats errants** : Suite à une plainte pour nuisance et une demande de stérilisation de chats, Monsieur le Maire conseille d'orienter les plaignants vers la Clinique Vétérinaire.
- **Fêtes et Loisirs** : Madame Bernadette ACCOLAS informe que l'association organisera un concert de trompes avec plusieurs groupes de sonneurs, en avril ou mai 2015. A cette occasion, un programme sera réalisé. L'association se donne rendez-vous le 5 décembre à 19h00.
- **Cimetière** : La rédaction du règlement intérieur du cimetière est terminée. Il sera, très prochainement, soumis au Conseil Municipal pour approbation. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'il entrera en relation avec le CHS pour le terrain situé à côté du cimetière, à l'angle de la Place du Champ de Foire et de la rue du pavé. Ce terrain pourrait permettre l'extension du cimetière.

- **Commission locative** : Les loyers des garages sont actuellement de 26 €/mois pour les petits garages et 30 €/mois pour les grands garages et n'ont pas subi d'augmentation depuis 2002. Face à la révision annuelle des biens immobiliers destinés à la location, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les locations de 2 €/mois sur les deux types de garages.
- **SICTOM** : Monsieur Thierry TRUFFY informe qu'une nouvelle lettre d'information sera bientôt éditée, destinée aux usagers, car la précédente lettre n'a pas été distribuée à tous les administrés. Le prix du compostage y sera précisé ; à ce sujet, un guide du compostage est à disposition des personnes intéressées, en mairie.
- Le nouveau local du SICTOM est terminé, le déménagement est éminent. Le SICTOM devra s'équiper totalement car il était, jusqu'ici, hébergé par la mairie de Cérilly. Un poste de secrétaire sera créé pour remplacer la secrétaire qui part à la retraite.
- La réunion publique du 13 novembre dernier s'est bien passée. Monsieur Bernard TIGÉ, président du SICTOM, a répondu aux nombreuses questions des usagers, tant sur le plan de la tarification que sur les bonnes pratiques.
- Il a été décidé la création d'une carte individuelle d'accès à la déchèterie pour chaque usager, redevable de la redevance ordures ménagères.
- Création d'une ressourcerie : Sur la demande de Monsieur Pierre ARDOIN, Monsieur Bernard TIGÉ recherche un local sur la commune d'Ainay-le-Château d'une surface suffisante et à loyer modéré pour créer une ressourcerie. Une ressourcerie met en place une collecte de déchets encombrants en priorité, mais aussi une collecte de déchets professionnels ; son but ? valoriser par le réemploi ou le recyclage, vendre pour donner une seconde vie aux objets et sensibiliser à la réduction des déchets (et favoriser les changements de comportements).
- **Centre Social de Meulne** : Le Centre Social de Meulne fait face à des difficultés de gouvernance avec la démission du bureau et le départ de sa directrice nouvellement arrivée. Un nouveau bureau doit être élu prochainement et une nouvelle directrice recrutée. La situation financière du Centre reste saine et une grande partie du retard administratif et comptable a été rattrapé. La nouvelle équipe devra s'attacher à développer le projet social du Centre pour les années à venir.
- **Eclairage de l'école** : Depuis le changement d'entrée de la garderie, les parents et les enfants sont invités à traverser l'école élémentaire pour se rendre dans les locaux de la garderie. A cette période, le matin à 7h30 ou les soirs à 18h30, Mme Véronique SERMONDADAZ précise qu'il fait nuit et que les lieux ne sont pas éclairés. De ce fait, le Conseil Municipal décide de faire poser un radar avec détecteur de présence par un électricien.
- **Domaine** : Mme Agnès BIRIN demande où en sont les demandes de réparation de la toiture du domaine du *Bois de Trousse*, suite à des intempéries du 27 juillet 2013.
- **Isolation phonique de la Salle de la musique** : Le Conseil Municipal reconnaît la difficulté d'isoler la salle de musique, à moindres frais. Aux dires de spécialistes, ce type d'aménagement est très onéreux. Dans un premier temps, le sol sera recouvert d'un revêtement phonique et les murs de boîtes d'œuf pour absorber les ondes phoniques.
- **Eclairage public** : Monsieur Bernard JACQUET demande une réunion pour valider le changement des foyers qui ne vont plus être fabriqués. Une rencontre sera programmée avec le SDE03.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

**Le prochain conseil municipal aura lieu  
Vendredi 19 décembre 2014 à 19h00**